



Département du Calvados
Mairie de TREVIERES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIERES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

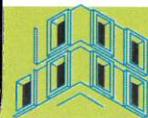
Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEURT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Françoise DUSSEURT-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEURT-SARTHE

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2025-83	21/10/2025	Cinéma : renouvellement de convention avec Génériques	Approuvée
2025-84	21/10/2025	Eglise : devis pour installation d'un système de chauffage GD'ELEC – 10 783.72 € HT / 12 940.46 € TTC	Approuvée
2025-85	21/10/2025	Maison rue Edmond de Laheudrie : résultat du DPE Possibilité de mettre la maison en vente ?	Rejetée
2025-86	21/10/2025	Mairie : devis pour la réfection des toitures A-D COUVERTURE – 23 735.50 € HT / 26 109.05 € TTC	Approuvée
2025-87	21/10/2025	Projet 82ème anniversaire de la Libération de Trévières : poursuite des réflexions pour la mise en place de panonceaux en 2026	Approuvée
2025-88	21/10/2025	PRIMAGAZ : Redevance d'occupation du domaine public – 275 €	Approuvée
2025-89	21/10/2025	Village internet : renouvellement d'adhésion pour 3 ans	Approuvée



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT – 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEZ-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Françoise DUSSEZ-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEZ-SARTHE

DCM n° 2025-83	Objet de la délibération
CINEMA : RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC GENERIQUES	

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

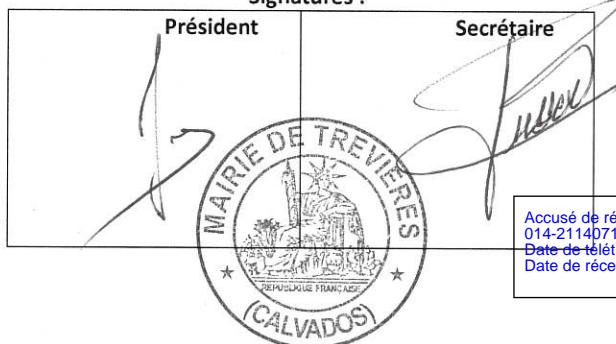
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association cinéma Le Normandy et la Ligue de l'enseignement de Normandie.
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

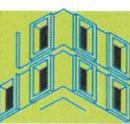
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 22 octobre 2025

Signatures :



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20251021-DCM2025-83-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	13/10/2025
DATE D'AFFICHAGE	13/10/2025

RÉUNION du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT – 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEZ-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEAU (pouvoir donné à Françoise DUSSEZ-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEZ-SARTHE

DCM n° 2025-84	Objet de la délibération
EGLISE : DEVIS POUR INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE	

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

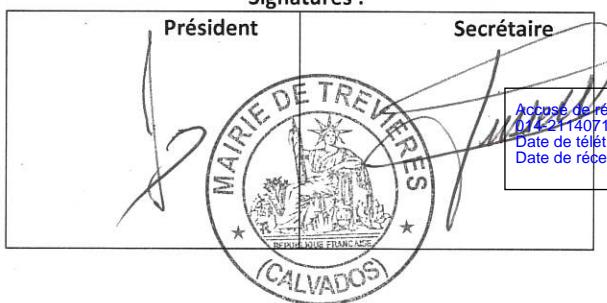
- Choisit le devis : GD'ELEC – 10 783,72 € HT / 12 940,46 € TTC
- Prend note de la participation au financement par le conseil économique de la paroisse à hauteur de 50 % du montant TTC du devis.
- Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

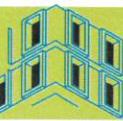
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 22 octobre 2025

Signatures :



Accusé de réception en préfecture
014211407119-20251021-DCM2025-84-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	13/10/2025
DATE D'AFFICHAGE	13/10/2025

RÉUNION du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT – 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEZ-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Françoise DUSSEZ-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEZ-SARTHE

DCM n° 2025-85

Objet de la délibération

MAISON RUE EDMOND DE LAHEUDRIE : RESULTAT DU DPE

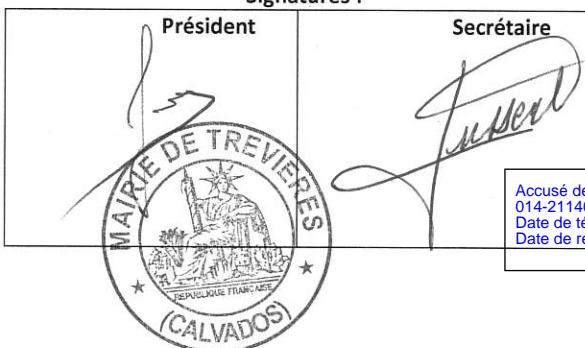
Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Décide de garder la maison située au 45 rue Edmond de Laheudrie dans le patrimoine communal et de ne pas la vendre
- Vote : majorité (6 voix contre la vente, 5 voix pour la vente, 1 abstention)

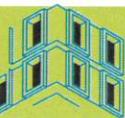
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.
TREVIERES, le 22 octobre 2025

Signatures :



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20251021-DCM2025-85-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	13/10/2025
DATE D'AFFICHAGE	13/10/2025

RÉUNION du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEURT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Françoise DUSSEURT-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEURT-SARTHE

DCM n° 2025-86

Objet de la délibération

MAIRIE : DEVIS POUR LA REFECTION DES TOITURES

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Choisit le devis de l'entreprise : A-D COUVERTURE – 23 735,50 € HT / 26 109,05 € TTC
- Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

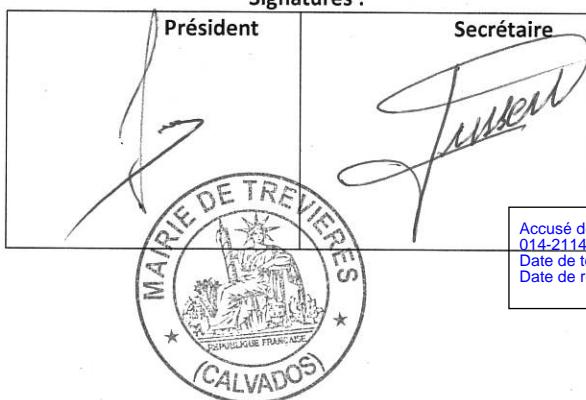
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

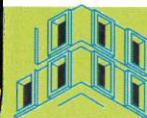
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 22 octobre 2025

Signatures :



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20251021-DCM2025-86-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	13/10/2025
DATE D'AFFICHAGE	13/10/2025

RÉUNION du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT – 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEZ-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEAU (pouvoir donné à Françoise DUSSEZ-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEZ-SARTHE

DCM n° 2025-87

Objet de la délibération

PROJET 82^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE TREVIERES : DEVIS PANNEAUX

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

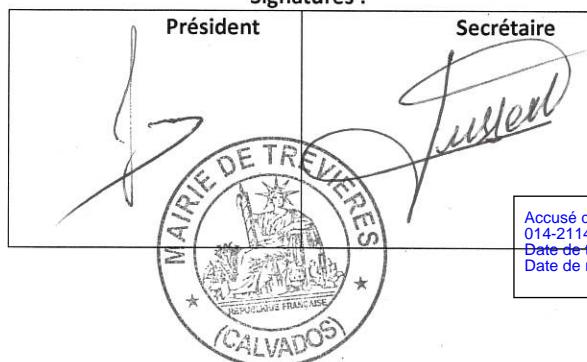
- Est favorable à la poursuite des réflexions pour mettre en œuvre la réalisation de ces panonceaux en 2026
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

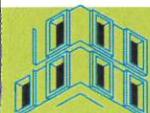
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 22 octobre 2025

Signatures :



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20251021-DCM2025-87-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	13/10/2025
DATE D'AFFICHAGE	13/10/2025

RÉUNION du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT – 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEZ-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Françoise DUSSEZ-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEZ-SARTHE

DCM n° 2025-88

Objet de la délibération

PRIMAGAZ : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Dit que ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- Dit que la redevance due au titre de 2025 est fixée à 275 €

- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

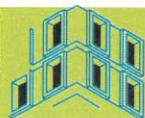
TREVIERES, le 22 octobre 2025

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20251021-DCM2025-88-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025





PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	12
DATE DE LA CONVOCATION	13/10/2025
DATE D'AFFICHAGE	13/10/2025

RÉUNION du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT – 1^{er} adjoint, Françoise DUSSEURT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Valérie TANQUEREL, Martial LEGROS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Bruno LEFRANÇOIS), Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Françoise DUSSEURT-SARTHE), Françoise LEBOULANGER (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Frédéric FOSSEY), Laetitia MOREAU

Le secrétariat de séance a été assuré par Françoise DUSSEURT-SARTHE

DCM n° 2025-89

Objet de la délibération

VILLAGE INTERNET : RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré :

- Valide la reconduction de l'adhésion à Ville Internet
- Vote : majorité (7 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 22 octobre 2025

Signatures :



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20251021-DCM2025-89-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025